

## **DEMANDE DE PROPOSITIONS**

### **Caractérisation et gestion des déchets organiques en Amérique du Nord**

dans le cadre du projet intitulé

### ***Réacheminement et traitement des déchets organiques en Amérique du Nord***



**Commission de coopération environnementale**

**2016–2017**

## I. Survol du projet

Le Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE) sollicite la présentation de propositions de la part de consultants relatives aux pratiques visant la caractérisation, le traitement et le réacheminement des déchets organiques.

La CCE est un organisme international que le Canada, le Mexique et les États-Unis ont créé en vertu de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE), et ce, dans le but d'examiner les préoccupations que suscite l'environnement à l'échelle du continent, de prévenir les différends commerciaux et environnementaux, et de favoriser une application efficace des lois de l'environnement. Cet accord complète les dispositions environnementales de l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALÉNA).

Le Conseil, à savoir l'organe directeur de la CCE, a approuvé, dans le cadre du [Plan opérationnel pour 2015 à 2016](#), le projet qui fait l'objet de la présente demande. Intitulé [Réacheminement et traitement des déchets organiques en Amérique du Nord](#), ce projet vise à améliorer la capacité des pays d'Amérique du Nord à réacheminer et à traiter davantage de déchets organiques dans les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel d'Amérique du Nord. De plus, ce projet contribuera à réduire les émissions de polluants atmosphériques à courte durée de vie (notamment le méthane provenant des sites d'enfouissement) et à promouvoir une croissance verte en encourageant une gestion durable des matières (GDM), ainsi qu'une production et une consommation durables.

Conformément au principe de la GDM, le projet s'appuiera sur les cadres existants qui priorisent les méthodes de GDM en ce qui concerne les déchets, et en particulier les aliments. Plus précisément, le projet se concentrera sur les stratégies faisant partie des programmes de gestion des déchets et de la hiérarchie de récupération des denrées alimentaires<sup>1</sup>, incluant l'utilisation industrielle, la récupération d'énergie, la digestion anaérobie et le compostage. Les trois niveaux les plus élevés de la hiérarchie de récupération des denrées alimentaires (diminuer à la source, nourrir les gens qui ont faim et nourrir les animaux) seront examinés dans le cadre d'un projet parallèle de la CCE intitulé [Diminution et récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord](#). Étant donné que des travaux similaires relatifs aux déchets alimentaires seront menés dans le cadre de ce projet parallèle, il faut s'attendre à un certain degré de coordination entre le Secrétariat, le consultant et le consultant affecté au projet parallèle.

Il est possible de consulter la description complète du projet, y compris les tâches et le budget connexes, à l'adresse :

[www.cec.org/Page.asp?PageID=122&ContentID=25908&AA\\_SiteLanguageID=2](http://www.cec.org/Page.asp?PageID=122&ContentID=25908&AA_SiteLanguageID=2).

## II. Mandat

### A. Vue d'ensemble et portée du mandat

Le consultant du projet devra plus précisément :

<sup>1</sup> EPA. *Food Recovery Hierarchy*, 2015. <[www2.epa.gov/sustainable-management-food/food-recovery-hierarchy](http://www2.epa.gov/sustainable-management-food/food-recovery-hierarchy)>

1. préparer un rapport de départ détaillé destiné à caractériser et à mieux comprendre la situation actuelle en ce qui concerne la production de déchets organiques, et les domaines dans lesquels des améliorations sont possibles (ainsi que les bienfaits connexes pour l'environnement) pour le recyclage, le traitement, le réacheminement et la mesure de ces déchets au Canada, au Mexique et aux États-Unis;
2. préparer un livre blanc concis désignant les principales lacunes et les principaux obstacles qui limitent actuellement l'expansion des programmes de recyclage, de réacheminement et de traitement des déchets organiques, et mettre en lumière les principales possibilités et les nouveaux domaines dans lesquels on pourrait multiplier les politiques, les capacités et les investissements axés sur le réacheminement et le traitement des déchets organiques, notamment en s'inspirant de pratiques innovatrices de premier plan adoptées à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Le consultant doit déterminer et prendre en compte les principales différences entre les trois pays en ce qui concerne la nature du problème, le degré de mobilisation, les capacités et la facilité d'accès à l'information, que devront refléter les produits livrables associés au projet.

## **B. Description des services**

En collaboration avec le Secrétariat de la CCE et le comité directeur du projet, le consultant préparera deux documents dans le cadre du présent contrat, qui sont décrits ci-après :

1. Un rapport de départ
2. Un livre blanc

Le public cible de chaque rapport comprend les organisations clés qui ont un rôle important à jouer pour stimuler les efforts de réacheminement et de traitement des déchets organiques dans chaque pays nord-américain, ce qui inclut les gouvernements (nationaux, provinciaux/étatiques) et les administrations municipales de chaque pays, ainsi que les organisations sectorielles pertinentes (p. ex., industrielles, commerciales et institutionnelles).

Dans le cadre du présent contrat, le consultant devra :

- veiller à mobiliser les organisations d'intervenants pertinentes de façon constructive tout au long de la préparation du rapport et du livre blanc; cela inclut les spécialistes du réacheminement et du traitement des déchets organiques des trois pays, désignés par le Secrétariat et le comité directeur du projet;
- assister aux discussions relatives au rapport et au livre blanc, les animer et y participer à l'occasion des consultations multipartites sur le réacheminement et le traitement des déchets organiques, qui devraient avoir lieu durant l'automne/hiver 2016 (événements précis, lieux et dates à déterminer).

Le consultant définira dans sa proposition une approche claire de la fourniture des services décrits ci-après (voir le tableau 1) dans chaque pays. Toutes les exigences relatives à la présentation des propositions sont énoncées à la section III.A.4.

### **B.1. Rapport de départ**

Le rapport de départ vise à décrire et à mieux comprendre la situation actuelle et les domaines dans lesquels des améliorations sont possibles (ainsi que les bienfaits connexes pour

l'environnement) en ce qui concerne le recyclage, le traitement, le réacheminement et la mesure des déchets organiques au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

Le rapport doit être détaillé, mais néanmoins concis, et présenté et structuré de façon claire et organisée, et mentionner toutes les exigences énoncées au tableau 1 et dans le modèle de rapport de la CCE (voir la section D. Qualité des produits livrables). On invite les soumissionnaires à suggérer d'autres contenus et domaines d'intérêt à inclure dans la proposition. Le rapport doit inclure des références et des éléments visuels (p. ex., photos, ordiogrammes, graphiques et tableaux), s'il y a lieu.

**Tableau 1 : Structure et exigences du rapport de départ**

| N°  | SECTION   | CE QU'ON ATTEND DU CONSULTANT   |
|-----|---|---|
| 0.a | Sommaire  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en lumière les principales observations, pratiques courantes et initiatives, ainsi que les obstacles à l'augmentation de la capacité de réacheminement et de traitement des déchets organiques et les possibilités connexes, aux différents stades du cycle de vie des produits en Amérique du Nord.</li> </ul>   |
| 0.b | Remerciements   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour chaque pays nord-américain, remercier les organisations/groupes d'intervenants qui ont apporté une contribution significative à la présente étude.</li> </ul>   |
| 1   | Objet et portée   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrire le contexte et les objectifs du rapport.</li> <li>- Préciser les types de déchets organiques à cibler.</li> <li>- Clarifier les secteurs et les étapes du cycle de vie qu'on examinera en détail pour chaque pays nord-américain.</li> <li>- Indiquer que cette étude complète les travaux en cours de la CCE portant sur la réduction des déchets alimentaires et la récupération des aliments gaspillés, mais préciser que ce projet porte plus globalement sur le réacheminement des déchets organiques (ce qui inclut le réacheminement des déchets alimentaires destinés aux animaux à des fins industrielles, pour la digestion anaérobie et pour le compostage) et mentionner que les déchets alimentaires et les autres déchets organiques sont souvent mélangés pour être utilisés à ces fins-là.</li> <li>- Expliquer l'approche utilisée pour mener les travaux et mobiliser les intervenants.</li> <li>- Présenter la structure du rapport.</li> </ul> |
| 2   | Sources de déchets organiques en Amérique du Nord                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les déchets organiques.</li> <li>- Pour chaque pays nord-américain :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Décrire et caractériser les déchets organiques tout au long du cycle de vie des produits, incluant ce qui se retrouve dans les sites d'enfouissement.</li> <li>o Déterminer les principales sources des déchets organiques, leur quantité, leur type, leur cause et les coûts connexes tout au long du cycle de vie des produits.</li> </ul> </li> <li>- Expliquer pourquoi les déchets organiques sont un problème nord-américain, mais aussi mondial.</li> </ul>   |
| 3   | Programmes et installations de réacheminement et de traitement des déchets organiques | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les activités de réacheminement et de traitement des déchets organiques.</li> <li>- Donner une description générale des activités de traitement et de récupération des déchets organiques destinés à un usage industriel (p. ex., comme matières premières pour d'autres utilisations tout au long du cycle de vie du produit), à la digestion anaérobie (ce qui inclut les déchets alimentaires ou d'autres déchets organiques codigérés dans les digesteurs anaérobies des</li> </ul>  |

| N° | SECTION   | CE QU'ON ATTEND DU CONSULTANT  |
|----|---|--|
|    |   | <p>usines de traitement des eaux usées) et aux opérations de compostage. D'autres activités pertinentes pourraient être envisagées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le secteur résidentiel, et les secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI) de chaque pays nord-américain : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Décrire les programmes de réacheminement existants axés sur les options de réacheminement privilégiées destinées à un usage industriel (p. ex., matières premières chimiques pour les cosmétiques), à la digestion anaérobie et au compostage; les deux dernières options utilisent généralement un mélange de déchets organiques (p. ex., des déchets alimentaires et du fumier de bétail).</li> <li>o Décrire comment les programmes de réacheminement et de traitement des déchets organiques ont permis (ou peuvent permettre) la réduction de la quantité de déchets organiques dans les sites d'enfouissement.</li> <li>o Indiquer quels programmes (et quels volets fructueux de ces programmes) sont jugés les plus efficaces pour intensifier le réacheminement et le traitement des déchets organiques à court, moyen et long terme.</li> <li>o Dans le cas des programmes couronnés de succès, décrire et qualifier les considérations de mise en œuvre, les coûts (élevés, moyens, bas), les taux de réacheminement atteints (élevé, moyen, faible), le délai de mise en œuvre (court, moyen ou long terme), les intervenants concernés et le rendement et les impacts globaux.</li> <li>o Décrire les installations de traitement existantes en fonction des options de réacheminement préférées à des fins d'utilisation industrielle, de digestion anaérobie et de compostage.</li> <li>o Pour certaines installations, décrire et qualifier les considérations liées à la mise en œuvre, incluant l'information relative aux matières d'origine, aux tailles variables des déchets, aux quantités et aux taux de réacheminement obtenus, et d'autres renseignements pertinents.</li> <li>o Indiquer quelles installations (et quels volets de programmes fructueux) sont jugés les plus efficaces pour intensifier le réacheminement et le traitement des déchets organiques à court, moyen et long terme.</li> <li>o Désigner les organisations d'intervenants et les personnes-ressources pertinentes qu'il faudrait mobiliser pour discuter des enjeux liés aux initiatives et aux activités de réacheminement des déchets organiques.</li> </ul> </li> </ul> |
| 4  | Politiques, règlements et pratiques exemplaires | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le secteur résidentiel et les secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI) dans chaque pays nord-américain : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Définir les politiques, règlements et pratiques exemplaires, l'information relative aux facteurs économiques et aux forces du marché, les facteurs ayant contribué au succès des activités de réacheminement et de traitement des déchets organiques, et d'autres facteurs influant sur ces mêmes activités en Amérique du Nord.</li> <li>o Pour certaines politiques et pratiques, fournir des renseignements sur la mise en œuvre, le public cible, l'échéancier, les coûts et les impacts globaux.</li> <li>o Inclure quelques exemples intéressants d'études de cas afin de présenter les approches les plus efficaces et les plus innovatrices.</li> <li>o Désigner les chefs de file nationaux et internationaux potentiels (p. ex, pays de l'OCDE) du réacheminement et du traitement des déchets organiques, et expliquer pourquoi ils jouent ce rôle (à la</li> </ul> </li> </ul>  |

| N°       | SECTION  | CE QU'ON ATTEND DU CONSULTANT   |
|----------|--|---|
|          |  | <p>téléconférence de lancement, on parlera de la façon de choisir des exemples propres à chaque pays).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Déterminer les lacunes majeures des approches actuellement soutenues par l'industrie, les entreprises, les gouvernements et les autres intervenants, tout en prenant brièvement en compte les obstacles susceptibles d'avoir créé ces lacunes.</li> <li>○ Désigner les groupes d'intervenants pertinents et les personnes-ressources qu'il faudrait mobiliser pour discuter des enjeux liés aux politiques, technologies et règlements appliqués au réacheminement et au traitement des déchets organiques.</li> </ul>  |
| 5        | Polluants atmosphériques et autres impacts environnementaux          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrire les liens entre, d'une part, les déchets organiques et, d'autre part, les émissions de polluants atmosphériques à courte durée de vie et les autres impacts environnementaux.</li> <li>- Décrire la contribution estimée des polluants atmosphériques à courte durée de vie provenant des déchets organiques dans les sites d'enfouissement, et les méthodes d'estimation communes aux trois pays (à la téléconférence de lancement, on parlera du mode de sélection de ces méthodes).</li> <li>- Estimer la réduction actuelle et potentielle des émissions de polluants atmosphériques à courte durée de vie atteinte ou atteignable grâce au réacheminement des déchets organiques dans les trois pays.</li> <li>- En des termes généraux, décrire les autres avantages sur le plan environnemental, social et économique du réacheminement des déchets organiques, et les avantages du traitement découlant du détournement des déchets organiques des sites d'enfouissement.</li> </ul> |
| 6        | Recommandations et stratégies  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour l'ensemble des activités de traitement et de récupération des déchets organiques dans chaque pays nord-américain, définir les recommandations et les stratégies de mobilisation possible de l'industrie, des entreprises, des gouvernements et des organisations locales pour s'attaquer aux principaux obstacles au réacheminement et au traitement des déchets organiques, et aux problèmes connexes</li> <li>- Pour chaque recommandation et chaque stratégie, indiquer les éléments qu'il faudrait prendre en considération pour s'assurer que les mesures correctives sont efficaces.</li> <li>- Compte tenu de ces recommandations et de ces stratégies, définir les rôles possibles et la participation de la CCE dans le cadre des activités nord-américaines de réacheminement et de traitement des déchets organiques.</li> </ul>   |
| 7        | Limites de l'analyse et domaines où des améliorations sont possibles | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrire les apparentes limites de l'analyse et les lacunes en matière d'information, et présenter des moyens de régler ces deux problèmes.</li> </ul>  |
| Annexe A | Glossaire  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les termes clés liés aux déchets alimentaires qu'on utilise tout au long du rapport.</li> </ul>  |
| Annexe B | Études de cas  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inclure des études détaillées relatives aux programmes, politiques et pratiques exemplaires de réacheminement et de traitement des déchets organiques.</li> </ul>  |
| Annexe C | Liste des intervenants   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour chaque pays nord-américain, dresser une liste des organisations/groupes d'intervenants (ainsi que des personnes-ressources pertinentes) qu'il faudrait faire participer aux futurs travaux de réacheminement et de traitement des déchets organiques, à l'élaboration de politiques et de règlements, et au suivi et à la production de rapports</li> <li>- Les renseignements sur les intervenants, comprenant les coordonnées des personnes-ressources (nom, courriel et numéro de téléphone) seront présentés dans un document distinct, et ne figureront pas dans le rapport de départ destiné à être communiqué au public</li> </ul>   |

## B.2. Livre blanc

Le livre blanc a pour objet de présenter un bref profil des activités de réacheminement et de traitement des déchets organiques en Amérique du Nord (résumés dans le rapport de départ relatif à ce projet). Mais il vise principalement à définir et à communiquer de façon succincte les principaux obstacles et les principales lacunes qui nuisent à l'expansion de la récupération des déchets organiques à des fins industrielles, pour la digestion anaérobie et pour le compostage (ou du détournement des déchets des sites d'enfouissement) en Amérique du Nord. Il définira en outre les politiques et les instruments pertinents pour l'industrie, les gouvernements et les organisations locales, les besoins non satisfaits en matière de pratiques exemplaires et d'outils, et les possibilités de partenariats. Ce document examinera les facteurs qui sont/étaient en place et ont permis de mettre en œuvre/en service les programmes et les établissements existants (p. ex., une combinaison précise de politiques, d'incitatifs, de facteurs liés aux marchés, etc.), et présentera des études de cas pour chaque pays. Au-delà de la description de ces activités fructueuses, le livre blanc s'inspirera des pratiques exemplaires et des politiques et innovations fructueuses en vigueur à l'extérieur de l'Amérique du Nord (par exemple dans d'autres pays de l'OCDE), qui seraient éventuellement transférables ou adaptables au Canada, au Mexique ou aux États-Unis.

Ce livre blanc comprendra environ 30 pages et sera basé sur l'information et les points de vue des intervenants recueillis durant la préparation du rapport de départ.

## C. Exigences relatives à la présentation des rapports

En tenant compte des exigences susmentionnées, le consultant fera de la coordination avec les personnes-ressources désignées à la CCE pour accomplir ce qui suit :

| N° | Activité   | Produit livrable                                       |
|----|--|--|
| 1  | <ul style="list-style-type: none"><li>Participer à la téléconférence de lancement.</li></ul>   | Dans les deux semaines suivant la signature du contrat |
| 2  | <ul style="list-style-type: none"><li>Participer aux téléconférences mensuelles afin de faire un rapport sur les progrès réalisés et de recevoir un rétroaction du Secrétariat et du comité directeur du projet.</li></ul>   | Tout au long de la période de validité du contrat      |
| 3  | <ul style="list-style-type: none"><li>Fournir une table des matières révisée, incluant la méthodologie et l'approche de la recherche.</li></ul>  | Une semaine après la téléconférence de lancement       |
| 4  | <ul style="list-style-type: none"><li>Fournir une liste provisoire d'organisations d'intervenants au Canada, au Mexique et aux États-Unis qui participent au réacheminement et au traitement des déchets organiques.</li></ul>   | Un mois après la signature du contrat                  |
| 5  | <ul style="list-style-type: none"><li>Fournir une première version complète des sections 1, 2 et 3 du rapport de départ (voir les exigences au tableau 1).</li><li>Fournir une deuxième version de la liste d'organisations d'intervenants au Canada, au Mexique et aux États-Unis, qui inclura les commentaires du Secrétariat et du comité directeur du projet</li></ul> | Quatre mois après la signature du contrat              |

| N° | Activité  | Produit livrable                                      |
|----|---|---|
| 6  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir une première version complète des sections 4, 5, 6 et 7, et de toutes les annexes du rapport de départ (voir les exigences au tableau 1).</li> </ul>   | Cinq mois après la signature du contrat               |
| 7  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir une deuxième version complète du rapport de départ, qui intégrera les commentaires du Secrétariat et du comité directeur du projet.</li> <li>Fournir une première version complète du livre blanc.</li> </ul>  | Sept mois après la signature du contrat               |
| 8  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir une troisième version du rapport de départ, qui intégrera les commentaires du Secrétariat et du comité directeur du projet.</li> <li>Fournir une deuxième version du livre blanc, qui intégrera les commentaires du Secrétariat et du comité directeur du projet.</li> </ul> <p>(Ces deux documents seront présentés lors des consultations multipartites)</p> | Neuf mois après la signature du contrat               |
| 9  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Participer aux consultations multipartites sur le réacheminement et le traitement des déchets organiques, qui doivent se dérouler durant l'automne/hiver 2016 (événements précis et dates à déterminer), et présenter le rapport et le livre blanc à cette occasion.</li> </ul>  | Automne/hiver 2016                                    |
| 10 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir un résumé des commentaires des intervenants sur la troisième version du rapport de départ et la deuxième version du livre blanc, incluant la façon dont on répondra à chaque commentaire et les raisons pour lesquelles on ne répondra pas à certains.</li> </ul>  | Un mois après la dernière consultation multipartite   |
| 11 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir une quatrième version du rapport de départ, qui intégrera les commentaires du Secrétariat, du comité directeur du projet et des organisations d'intervenants.</li> <li>Fournir une troisième version du livre blanc, qui intégrera les commentaires du Secrétariat, du comité directeur du projet et des organisations d'intervenants.</li> </ul>              | Deux mois après la dernière consultation multipartite |
| 12 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir les versions finales du rapport de départ, du livre blanc et de la liste des organisations d'intervenants de chaque pays.</li> </ul>   | Mai 2017  |

Le consultant devra participer aux téléconférences mensuelles avec le Secrétariat et le comité directeur du projet, et y prendre des notes de synthèse. Cela lui permettra de mettre ces membres verbalement au courant de l'état d'avancement de chaque activité prévue au contrat et d'échanger des vues avec les spécialistes gouvernementaux. Le Secrétariat de la CCE organisera des téléconférences avec le consultant.

En prévision de l'achèvement du projet, le consultant devra exécuter les tâches énumérées dans la description des services. Au début du projet, il participera au lancement des travaux en compagnie du gestionnaire de programme de la CCE et du comité directeur du projet dans le cadre d'une téléconférence.

Tout au long du projet, le consultant collaborera étroitement avec le Secrétariat de la CCE, le comité directeur du projet et les spécialistes en vue de recueillir des renseignements qui soutiendront l'exécution des travaux. Il pourra consulter directement des fonctionnaires et d'autres spécialistes, au besoin. Il ne relèvera toutefois et ne recevra des directives que du gestionnaire de programme de la CCE ou de son remplaçant. Le Secrétariat de la CCE fera parvenir les ébauches des produits livrables au comité directeur du projet et à d'autres experts pour examen et commentaires.

Le consultant travaillera dans ses propres bureaux.

#### **D. Qualité des produits livrables**

Le consultant a la responsabilité de livrer les produits escomptés en anglais, et ce, **avec une qualité qui les rend publiables** (à savoir déjà révisés). Il lui incombe aussi, le cas échéant, de réviser les documents techniques. Le consultant fournira toute la documentation écrite (y compris les ébauches et les versions finales) au Secrétariat de la CCE dans une version lisible de Microsoft Word, et devra se conformer aux normes et préférences établies dans le guide stylistique anglais de la CCE, appliquer les lignes directrices relatives aux documents et aux produits d'information (*Guidelines for CEC Documents and Information Products*) et se fonder sur le modèle préétabli pour rédiger un rapport (disponibles à l'adresse suivante : [www.cec.org/Page.asp?PageID=924andContentID=2697andAA\\_SiteLanguageID=1](http://www.cec.org/Page.asp?PageID=924andContentID=2697andAA_SiteLanguageID=1)). Les documents justificatifs des tableaux, des figures et des cartes seront présentés avec le rapport dans le format de fichier d'origine (p. ex., Excel et ArcGIS). Il est à noter que tous les montants seront exprimés en unités métriques. S'il y a lieu, le Secrétariat se chargera de la traduction, de l'impression, de la publication et de la diffusion des produits qui découleront de cette activité.

Lorsque le consultant présentera la version finale par écrit du rapport ou des autres documents visés par le contrat, la CCE se réserve le droit de prendre quinze (15) jours ouvrables afin d'examiner les documents, d'aviser le consultant de tous problèmes ou erreurs éventuels, et de réexpédier lesdits documents au consultant pour qu'il y apporte les corrections qui s'imposent, et ce, sans frais supplémentaires. Dans tous les cas, les paiements prévus au contrat seront retenus si les produits présentés à la CCE ne satisfont pas aux exigences en matière de qualité et de mise en page susmentionnées. Si le consultant n'apporte pas les corrections nécessaires ou, si après avoir apporté des corrections, un document est encore insatisfaisant, le Secrétariat le fera corriger ou réviser par une tierce partie de son choix, au tarif de 60 \$CAN de l'heure, et déduira le montant total des honoraires du consultant.

#### **E. Plagiat**

Le plagiat, qui consiste à utiliser les expressions originales ou les idées créatives d'un tiers et à se les approprier, peut constituer une violation des droits d'auteur. Qu'il soit intentionnel ou non, la CCE n'accepte aucunement le plagiat. Dans le cadre du contrat, le consultant doit appliquer une méthode universitaire adéquate lorsqu'il établit des rapports et élabore des produits livrables, notamment en mentionnant systématiquement les références dans les notes de bas de page ou à l'intérieur des phrases, particulièrement à propos de toutes les sources secondaires, les citations et les données qui ne proviennent pas de lui. Les sources des tableaux et des figures extraits d'autres documents doivent être directement indiquées sous ces tableaux et figures. L'omission de citer en bonne et due forme la source de ces emprunts constitue du

plagiat et sera considérée comme une violation de contrat. En outre, à propos de chaque document qu'il livrera par écrit, le consultant devra utiliser le logiciel iThenticate ou un logiciel équivalent, approuvé par la Commission, afin de valider ledit document, et transmettre ensuite à la CCE, lors de son dépôt, les résultats de la recherche d'éléments copiés. Le paiement des contrats sera retenu si les produits ne satisfont pas à ces exigences.

### **III. Exigences et évaluation des propositions**

#### **A. Exigences impératives**

*Pour être admissible à présenter une proposition, tout consultant doit satisfaire aux exigences fondamentales énoncées ci-dessous.*

##### **1. Aptitude à travailler dans les trois pays**

Le consultant et son personnel doivent être domiciliés et autorisés à travailler au Canada, au Mexique ou aux États-Unis. S'ils doivent se déplacer, ils sont tenus de posséder des documents valides les autorisant à voyager librement à l'intérieur de ces trois pays.

##### **2. Qualifications et compétences du personnel principal**

Aux fins de la présente demande, le terme « consultant » s'entend d'un consultant unique ou d'un consortium.

Dans le cas d'une proposition présentée par un consortium, l'un des consultants devra être désigné « consultant principal » et, à ce titre, il sera tenu de veiller à la cohérence des résultats, à la coordination générale des travaux ainsi qu'à l'intégration des informations et des idées.

##### **3. Qualifications et compétences requises**

Le consultant doit faire preuve de compétence et d'une expérience récente dans les domaines suivants :

- Recherche et rédaction de rapports sur les déchets organiques, axés sur le réacheminement et le traitement.
- Enjeux et défis liés aux déchets organiques pour l'ensemble du cycle de vie des produits, qui sont pertinents pour le Canada, le Mexique et les États-Unis.
- Politiques, programmes, pratiques et autres approches portant sur le réacheminement et le traitement des déchets organiques pertinents pour l'Amérique du Nord.
- Collaboration avec plusieurs organisations multipartites à propos des enjeux liés aux déchets organiques, en mettant l'accent sur le réacheminement et le traitement.
- Conception et organisation de sondages et d'entrevues.
- Élaboration de recommandations visant à s'attaquer aux principaux défis liés au réacheminement et au traitement des déchets organiques.
- Avantages sur le plan environnemental, social et économique du réacheminement et du traitement des déchets organiques, ce qui inclut la réduction des émissions de polluants atmosphériques à courte durée de vie provenant des sites d'enfouissement.

Le consultant devra également démontrer :

- sa capacité à offrir les services décrits à la section II (Mandat) au Canada, au Mexique et aux États-Unis;
- sa capacité à comprendre l'anglais, le français et l'espagnol;

- ses excellentes aptitudes à la rédaction en anglais.

#### **4. Présentation de la proposition**

La CCE entend inclure le **mandat énoncé à la section II** du présent document dans le contrat négocié avec le consultant dont les services auront été retenus. Les soumissionnaires devront donc consulter ce mandat pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le projet et les services à fournir. Ils sont par ailleurs priés de ne pas répéter le mandat dans leur proposition, mais de suggérer, le cas échéant, les modifications à y apporter.

Une proposition doit comprendre les éléments suivants :

- Une brève déclaration d'intérêt et d'intention relativement à ces travaux qui vise à exposer l'expérience du consultant et sa connaissance de l'objet desdits travaux. Ce document traitera : des résultats escomptés; des lignes directrices à suivre (paramètres selon lesquels les résultats doivent être obtenus); des ressources (humaines, financières et techniques, ou du soutien organisationnel qui permettront d'obtenir les résultats escomptés); tous les autres éléments que le consultant estimera pertinents. Ce document est non seulement destiné à démontrer que le consultant a une connaissance générale et particulière de l'objet des travaux, mais aussi à mettre en évidence ses compétences rédactionnelles.
- Un plan de travail général pour l'exécution du projet.
- La méthode de travail envisagée.
- Une description de la façon dont chaque pays entend entreprendre ce travail.
- Toute modification que le consultant suggère d'apporter au mandat et au calendrier d'exécution, ainsi que les raisons justifiant ces modifications.
- Le curriculum vitæ des principaux membres du personnel du consultant qui participeront aux travaux.
- Une ventilation détaillée des coûts, y compris les heures de travail du personnel principal et d'autres personnes, les frais directs et indirects, et les taxes applicables.
- Une description de l'expérience pertinente et la mention de toute autre information connexe ayant un rapport avec les travaux à exécuter.
- Deux (2) échantillons de précédents travaux.
- Deux (2) lettres de recommandation provenant d'anciens clients.
- Le nom d'au moins trois références.

#### **B. Autres renseignements à fournir**

Les soumissionnaires sont invités à fournir au Secrétariat de la CCE tous les renseignements supplémentaires qui pourront l'aider à évaluer leur proposition. Toutefois, celle-ci ne devra en aucun cas dépasser six (6) pages, ce qui n'inclut ni les curriculum vitæ, ni les échantillons de précédents travaux, ni les brochures du consultant.

#### **C. Type de contrat à utiliser**

Le Secrétariat de la CCE prévoit utiliser son contrat type par étapes pour régler l'exécution des présents services, et il est possible d'obtenir un exemplaire de ce contrat sur demande. Si le contrat est négocié avec un consortium, la CCE offrira aux consultants le choix de conclure un contrat distinct avec chacun d'eux.

Tous les travaux visés au contrat devront se terminer d'ici le 30 juin 2017.

## D. Mode de sélection

Le consultant que la CCE estimera le plus qualifié sera choisi en fonction d'un processus concurrentiel, conformément aux sections 2.5 à 2.7 du *Guide sur l'acquisition de services de conseil de la CCE*, consultable à l'adresse

[www.cec.org/Page.asp?PageID=122&ContentID=1239&SiteNodeID=217&BL\\_ExpandID=&AA\\_SiteLanguageID=2](http://www.cec.org/Page.asp?PageID=122&ContentID=1239&SiteNodeID=217&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2).

Le Secrétariat de la CCE évaluera les propositions qu'il jugera complètes à l'aide de la grille de pointage ci-après. Les consultants qui auront présenté des propositions jugées incomplètes (irrecevables) par le Secrétariat de la CCE en seront avisés par écrit.

La CCE évaluera chacune des propositions complètes à l'aide des critères et du barème de pointage suivants :

| <b>Critères d'évaluation</b>  | <b>Nombre maximal de points</b> |
|---|---------------------------------|
| Compréhension des exigences du projet et clarté globale et exhaustivité de la proposition   | 10                              |
| Pertinente et spécificité de l'approche et de la méthodologie proposées et de la description du plan de travail, incluant le calendrier du projet et le temps alloué au personnel clé pour chaque tâche | 40                              |
| Expérience et qualifications du consultant, compétences de son personnel clé, et capacité avérée de l'équipe à exécuter les tâches liées au projet pour le Canada, le Mexique et les États-Unis         | 35                              |
| La proposition offre une valeur ajoutée et des approches innovatrices qui seront intégrées au budget alloué à ces travaux   | 5                               |
| Pertinence du budget et des ressources allouées pour offrir les services décrits à la section II (Mandat)   | 10                              |
| <i>Total</i>  | 100                             |

Pour que la proposition du consultant potentiel soit admissible à un examen plus détaillé, il faut qu'elle obtienne une note globale d'au moins 80, et que le consultant ait démontré ses compétences pour chacun des critères d'évaluation. Les consultants dont la proposition obtiendra moins de 80 seront avisés par écrit, et on leur expliquera ce qui justifie cette note. L'évaluation tiendra compte de la rentabilité et de l'optimisation des ressources.

Les propositions seront évaluées par le gestionnaire de programme compétent de la CCE ainsi que par des examinateurs techniques désignés qui constitueront un comité d'évaluation. Chaque membre de ce comité recevra une copie des propositions et notera chacune d'elles en fonction des critères et du barème de notation susmentionnés.

Le gestionnaire de programme organisera une téléconférence et/ou une réunion des membres du Comité d'évaluation afin qu'ils puissent examiner les notes accordées aux propositions, leur donner un caractère définitif et classer par la suite l'ensemble d'entre elles. Les forces et les faiblesses de chaque proposition en fonction des critères d'évaluation seront consignées et résumées. Des observations seront transmises à chaque consultant soumissionnaire lorsque le processus de sélection sera terminé, et elles seront accompagnées du nombre de points obtenus par sa proposition, s'il en fait la demande, ainsi que du rang auquel elle s'est classée

par rapport aux autres propositions. Toutefois, on ne lui révélera ni les résultats de l'évaluation des autres propositions ni le nombre de points qu'elles auront obtenus.

### **E. Ressources financières prévues**

Le budget de ce projet de services de conseil ne devra pas excéder 190 000 \$CAN (cent quatre-vingt-dix mille dollars canadiens), honoraires professionnels et dépenses compris. Les dépenses remboursables sont énumérées en détail dans le contrat type de la CCE, lequel est disponible sur demande. Il faudra en outre tenir compte des frais de 50 \$US pour l'utilisation du logiciel iThenticate permettant de détecter du plagiat éventuel.

Si le consultant établit son estimation dans une autre devise que le dollar canadien, il devra indiquer le coût total des services professionnels dans cette devise ainsi que dans la devise de son choix, et ce, aux fins de comparaison.

### **F. Base de paiement**

Le consultant sera payé en fonction des étapes et des produits livrables décrits à la section C (Exigences relatives à la présentation des rapports).

Seuls seront payés les frais authentiques et les dépenses légitimes du consultant engagés conformément au contrat de services professionnels, et tout paiement sera subordonné à la réception et à une preuve de l'acceptation par le Secrétariat d'un état de compte ou d'une facture du consultant. Le règlement des factures acceptées se fera normalement dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date de réception par la CCE.

### **G. Informations financières et autres renseignements confidentiels**

Dans le cadre de cette proposition, le Secrétariat de la CCE n'exigera pas d'informations confidentielles ni d'autres renseignements concernant les assurances, la situation financière ou les titres de propriété.

### **H. Conflit d'intérêts**

L'expression « conflit d'intérêts » désigne notamment un cas où l'intérêt personnel d'un consultant est suffisamment lié aux tâches professionnelles énumérées dans le présent contrat pour qu'on puisse raisonnablement croire que cet intérêt personnel pourrait influencer sur l'exercice des responsabilités professionnelles prévues au contrat. Par exemple, il y a conflit d'intérêts direct lorsque le consultant est également un représentant gouvernemental au sein de la CCE ou qu'il est lié ou étroitement associé à un représentant gouvernemental au sein de la CCE, à un employé de la CCE ou à un tiers participant à la prestation des services.

Le consultant informera le Secrétariat de la CCE de circonstances préalables à la signature du contrat ou susceptibles de se produire pendant son exécution qui pourraient constituer un conflit d'intérêts. Le consultant remplira et signera, au nom de son personnel, la *Déclaration d'acceptation, d'impartialité et d'indépendance du consultant relativement à un contrat* (voir l'annexe 2). Il doit également prendre connaissance du *Guide sur l'acquisition de services de conseil de la CCE*, consultable à l'adresse

[www.cec.org/Page.asp?PageID=122&ContentID=1239&SiteNodeID=217&BL\\_ExpandID=&AA\\_SiteLanguageID=2](http://www.cec.org/Page.asp?PageID=122&ContentID=1239&SiteNodeID=217&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2).

## **I. Dates limites de présentation des propositions et de prise de décision**

Toute proposition, y compris ses annexes, doit parvenir aux bureaux du Secrétariat au plus tard **le 25 janvier 2016 à 17 heures HNE**. Les propositions présentées après cette date seront rejetées.

### **Les propositions doivent être transmises par courriel à l'adresse <[krichardson@cec.org](mailto:krichardson@cec.org)>.**

Elles peuvent être présentées en format Microsoft Word ou Adobe Acrobat (PDF). Une fois qu'une proposition est transmise par courriel, la CCE en confirme la réception dans un délai de trois (3) jours ouvrables. Si les consultants soumissionnaires n'ont pas reçu de confirmation par courriel au terme de ce délai, **ils doivent contacter la CCE.**

#### **Personne-ressource :**

Karen Richardson  
Directrice des programmes  
Commission de coopération environnementale  
393, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200  
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9  
Tél. : 514-350-4326; téléc. : 514-350-4314

Le Secrétariat de la CCE entend choisir le consultant dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la date limite de présentation des propositions. Les soumissionnaires seront avisés du choix du Secrétariat le 8 février 2016 ou aux environs de cette date.

## ANNEXE

# DÉCLARATION D'ACCEPTATION, D'IMPARTIALITÉ ET D'INDÉPENDANCE DU CONSULTANT RELATIVEMENT À UN CONTRAT

Je, soussigné(e),

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

## ACCEPTATION

Je déclare par les présentes que **j'accepte** d'agir à titre de consultant(e) dans le cadre du contrat visé.

### IMPARTIALITÉ ET INDÉPENDANCE

*(Si vous acceptez d'agir à titre de consultant(e), veuillez cocher une des cases suivantes. Vous ferez votre choix après avoir déterminé, entre autres, s'il existe une relation passée ou présente, directe ou indirecte, avec l'une des Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) ou avec leurs représentants au sein de la Commission de coopération environnementale (CCE) et/ou des tiers participant à l'exécution du présent contrat, qu'elle soit de nature financière, professionnelle, familiale ou autre, et si, de par la nature de cette relation, la divulgation est nécessaire conformément aux critères énoncés ci-après. En cas de doute, il faut privilégier la divulgation.)*

**Je suis impartial(e) et indépendant(e)** relativement aux Parties à l'ANACDE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer. À ma connaissance, il n'est pas nécessaire de divulguer des circonstances ou des faits, passés ou présents, qui pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et pourraient constituer un conflit d'intérêts.

**OU**

**Je suis impartial(e) et indépendant(e)** relativement aux Parties à l'ANACDE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer; **toutefois**, je tiens à attirer votre attention sur les circonstances ou les faits suivants, que je divulgue ci-après, parce que, de par leur nature, ils pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, ce qui pourrait constituer un conflit d'intérêts. S'il existe des circonstances ou des faits susceptibles de soulever de tels doutes, je pourrais prendre des mesures visant à atténuer ou à éliminer tout doute quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et/ou à un possible conflit d'intérêts. (Utilisez une feuille distincte en annexe.)

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_